

COMMISSAIRE DE POLICE

Descriptif du métier et missions principales

Les commissaires de police constituent le corps de conception et de direction de la Police Nationale qui est un corps technique supérieur à vocation interministérielle relevant du ministère de l'intérieur. Ils dirigent un service de la Police Nationale (commissariat, service de police, etc.) et l'ensemble des personnels qui y sont affectés.

Ils exercent les attributions de magistrat (notamment officier du ministère public) que la loi leur confère. Ils sont dotés d'un uniforme mais peuvent exercer en civil.

Conditions d'accès au métier

Le métier est accessible sur concours uniquement.

- Être titulaire d'un master 2, est admis en équivalence d'un master tout diplôme, titre de formation ou attestation établie par une autorité compétente prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle de formation au moins de mêmes niveau et durée que ceux sanctionnés par les diplômes et titres requis, qu'ils soient nationaux ou étrangers (européens ou non).

N.B. : *peuvent se présenter les candidats justifiant qu'ils accomplissent la dernière année d'études en vue de la possession d'un des diplômes ou titres requis. En cas de réussite au concours, ils ne seront nommés élèves que s'ils justifient, avant la date fixée d'entrée en école qui suit immédiatement le concours, de la possession du diplôme ou titre.*

Peuvent faire acte de candidature les personnes justifiant de 3 années d'activité dans la même catégorie socioprofessionnelle que celle de l'emploi postulé (2 ans pour les titulaires d'un diplôme immédiatement inférieur à celui requis).

- Avoir entre 18 ans et moins de 35 ans au 1er janvier de l'année du concours (sauf dérogations*);
- Être de nationalité française ;
- Être de bonne moralité, avoir un bulletin n°2 du casier judiciaire ne comportant aucune mention incompatible avec l'exercice des fonctions envisagées ;
- Être en règle avec le Service national, Journée Défense et Citoyenneté (JDC, ex JAPD).

Les personnes âgées de plus de 25 ans sont dispensées de leur obligation du service national et à ce titre, aucun justificatif n'est demandé aux intéressés. Pour les

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

personnes de moins de 25 ans n'ayant pas accompli leur Journée Défense et Citoyenneté, une attestation provisoire de participation délivrée par le Centre du Service National doit être fournie.

- Être en bonne condition physique

* Dérogations :

La limite d'âge n'est pas opposable :

- Aux mères et aux pères de 3 enfants et plus, et aux personnes élevant seules un ou plusieurs enfants ;
- Aux sportifs de haut niveau (liste des sportifs de haut niveau arrêtée par le ministre chargé des sports).

La limite d'âge peut être reculée, sans pouvoir excéder 37 ans au 1er janvier de l'année du concours :

- d'un temps égal à celui passé au titre du service national actif ;
- d'un an par enfant à charge, par personne handicapée à charge, par enfant élevé pendant 9 ans avant qu'il n'ait atteint son seizième anniversaire ;
- à des titres divers (anciens sportifs de haut niveau inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau arrêtée par le ministre chargé des sports , anciens travailleurs handicapés).

La limite d'âge peut être reculée jusqu'à 45 ans : pour les personnes élevant un enfant de moins de 16 ans, ou ayant élevé pendant 5 ans au moins, un enfant avant son seizième anniversaire (sans préjudice de l'application des autres dispositions relatives au report de limite d'âge au titre des charges de famille).

Peuvent présenter le concours sans condition de diplômes : les mères et les pères d'au moins 3 enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement, les sportifs de haut niveau (liste arrêtée par le ministre chargé des sports).

Pour tous renseignements ou informations complémentaires, rapprochez-vous du bureau du recrutement de votre SGAMI (Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur).

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

Rendez-vous à cette adresse pour vous inscrire : <https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/concours-externe/commissaire-de-police>

Epreuves du concours externe

Comme pour le concours d'officier de police, le droit est une matière importante au concours.

La nature des épreuves au concours prédispose là aussi très largement les juristes quant aux chances de réussite.

Admissibilité

- 1) **Epreuve de culture générale** : dissertation sur un sujet d'ordre général relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques et sociaux en France et dans le monde depuis 1900 jusqu'à nos jours (durée : 5h00, coefficient 4)
- 2) A partir d'un **dossier documentaire** à caractère administratif, **résolution d'un cas pratique** visant à dégager des propositions et solutions argumentées (durée : 4h00, coefficient 4)
- 3) **Questionnaire à choix multiple ou à réponses courtes** portant sur les connaissances générales des événements qui font l'actualité politique française et internationale, le fonctionnement institutionnel politique français et européen, les règles du comportement citoyen, les missions et l'organisation générale des services de la Police Nationale et des services du ministère de l'intérieur (durée : 1h00, coefficient 3)
- 4) **Épreuves de composition portant sur** : d'une part, sur le droit administratif général et/ou les libertés publiques et/ou le droit de l'Union européenne (durée : 3h ; coef 4) et d'autre part, sur le droit pénal général et/ou la procédure pénale (Durée 3h, coef 4)

Pré-admission

Pour y participer, le candidat doit avoir obtenu, aux épreuves d'admissibilité, un total de points déterminé par le jury, qui ne peut être inférieur à 152 points.

- 1) **Epreuves d'exercices physiques**. Cette épreuve est composée de 2 ateliers : un parcours d'habileté motrice et un test d'endurance cardio-respiratoire (coefficient 3). Toute note inférieure à 7/20 à l'un ou l'autre des 2 ateliers est éliminatoire.

Le détail des épreuves est expliqué dans le document intitulé « Descriptif des épreuves sportives » disponible à l'adresse suivante :

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

<https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/concours-externe/commissaire-de-police>

Admission

Pour y participer, le candidat doit avoir réussi les épreuves de pré-admission.

- 1) **Tests psychotechniques écrits**, non notés, destinés à évaluer le profil psychologique et la capacité du candidat à travailler en groupe (durée : 3h30)
- 2) Epreuve de ***mise en situation individuelle*** (durée : 30 minutes – préparation : 30 minutes, coefficient 4)
- 3) **Epreuve collective de mise en situation à partir d'un cas pratique** tiré au sort pouvant comporter un dossier documentaire professionnel d'une dizaine de pages permettant de répondre à une problématique avec toute une équipe (durée : 35 minutes, coefficient 4).

Les candidats sont répartis en groupe (4 à 6) afin d'évaluer leur comportement, leur façon de s'exprimer et leur capacité relationnelle et décisionnelle.

- 4) **Epreuve orale de langue étrangère** consistant en une conversation à partir d'un texte, écrit dans la langue choisie, tiré au sort par le candidat. Les langues admises sont l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien (Durée : 20 minutes – préparation : 20 minutes, coefficient 4)
- 5) **Entretien avec le jury**, sur des questions d'ordre général à partir d'un thème d'actualité tiré au sort par le candidat, permettant d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances du candidat, ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer l'emploi postulé (Durée : 35 minutes – préparation : 35 minutes, coefficient 7). **Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.**

Après la réussite au concours, l'élève commissaire suit une scolarité de 22 mois à **L'Ecole Nationale Supérieure de la Police de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (69)** et alterne formation en école et stages en services actifs. A l'issue de la première année, l'élève est nommé commissaire de police stagiaire pendant un an. Les élèves commissaires s'engagent à servir pendant 7 ans minimum.

La durée minimale de la première affectation est fixée à 2 ans après la titularisation. Après 9 ans d'exercice, il peut être inscrit au tableau d'avancement pour le grade de commissaire divisionnaire, contrôleur général après 2 années supplémentaires, puis inspecteur général après au moins 1 an et, enfin, directeur des services actifs.

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

Pour plus d'informations sur les dates d'inscription et pour vous inscrire, rendez-vous sur le site Internet de la police « devenir policier » :

<https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/concours-externe/commissaire-de-police#recrutementsencours>

Préparations au concours de commissaire de police

La préparation du concours de commissaire débute donc lors de l'année du Master II. Il faut ainsi être inscrit en Master II ou titulaire de celui-ci, ou d'un diplôme ou d'un titre équivalent ou être diplômé d'un I.E.P.

Les masters ne préparent pas directement au concours et mieux vaut se tourner vers une préparation spécifique (via un IEJ ou un IPAG).

Ainsi, l'Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ) « Pierre Raynaud » de l'Université Paris II Panthéon Assas organise depuis 1990 une préparation au concours d'accès à l'Ecole Nationale Supérieure de la Police (ENSP). Elle est commune avec le concours d'accès à l'Ecole des officiers de la gendarmerie nationale. Cette préparation existe désormais en ligne.

Pour de plus amples informations, rendez-vous sur la page de l'université dédiée à cette préparation : <https://www.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/preparation-aux-concours-et-aux-examens-professionnels/preparation-9>

Le parcours d'études avec l'Université Paris II Panthéon Assas

- Master 1 en droit
- Master 2 « [Droit et stratégies de la sécurité](#) » /autre master 2 en droit

Qualités et compétences requises

Les policiers doivent être, de manière générale, dotés de qualités humaines et physiques.

Sens du service public ; Autorité ; Sens des responsabilités ; Bonne condition physique ; Courage; Impartialité ; Savoir garder son sang-froid ; Psychologue ; Compétences juridiques ; Déontologie ; Rigueur ; Sens de l'initiative ; Pédagogie ; Aptitude au dialogue et à l'écoute ; Technicité ; Goût pour le travail en équipe ; Disponibilité ; Savoir travailler dans l'urgence ; Réactivité ; Gestion des situations éprouvantes ; Esprit d'analyse et de synthèse ; etc.

Emploi

Chaque année, une vingtaine de postes sont proposés.

En Île-de-France, au 1er janvier 2020, nets/mois

Dès l'entrée en formation	1 534 € nets/mois (hébergement gratuit)
Début de carrière	3 164 € nets/mois
Fin de carrière	7 826 € nets/mois

Pour aller plus loin

1) Ressources disponibles en salle de documentation du CIO

Logiciel Parcouréo (fiches métiers disponibles)

ONISEP. *Atlas de la formation initiale en France*. (CD rom pour rechercher des formations dans la France disponible sur les ordinateurs du CIO)

ONISEP Parcours. *Les métiers du droit*. 2016

ONISEP Parcours. *Les métiers de la justice*. 2015

L'ETUDIANT. *Le grand livre des métiers*. 2018

STUDYRAMA. *Concours police, gendarmerie, défense*. 2019

STUDYRAMA. *Commissaire de police et officier de police - catégorie A*. 2016

SIREY. *Commissaire de police officier de police officier de gendarmerie*. 2017

SIREY. *Commissaire de police officier de police officier de gendarmerie*. 2013

Classeur CIDJ n°2.51

Dossier salle de documentation n°755 « Police »

Dossier d'information « *Concours de la gendarmerie concours externes niveau licence et master* »

Plaquette « Préparations aux concours et examens professionnels » : Institut d'Etudes Judiciaires de l'Université Paris II Panthéon Assas et Institut de Préparation à l'Administration Générale de Paris (IPAG de Paris)

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

2) Liens utiles

Métiers et secteurs

- Site de l'École Nationale Supérieure de la Police (ENSP)

<http://www.ensp.interieur.gouv.fr/>

- Site du ministère de l'intérieur

www.interieur.gouv.fr

- Site « devenir policier » : site d'information pour le recrutement de la Police Nationale (conditions d'accès, programme détaillé du concours, inscription en ligne, annales depuis 2007, coordonnées des services de recrutement, etc.)

<https://www.devenirpolicier.fr/>

- Préparation de l'Institut d'Etudes Judiciaires de Panthéon Assas (en présentiel et en ligne)

<https://www.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/preparation-en-presentiel-aux-concours-dacces-lecole-nationale>

<https://www.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/preparation-en-ligne-aux-concours-dacces-lecole-nationale-superieure>

- Décret n°2005-939 du 2 août 2005 portant statut particulier du corps de conception et de direction de la Police Nationale (commissaire de police)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000813276&fastPos=2&fastReqId=1133875138&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

- Emploi et recrutement

Organisme de référence : bureau du recrutement de la Police Nationale

73 rue Paul Diomède BP 14463020 Clermont-Ferrand Cedex 204 73 19 52 00

Numéro info recrutement : 0 800 22 08 00 (appel gratuit depuis un poste fixe)

- Arrêté du 28 mars 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des concours pour le recrutement des commissaires de police de la Police Nationale

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028814584&categorieLien=id>

Sources utilisées pour réaliser cette fiche

- <https://www.oriane.info/>
- <http://www.cidj.com/>
- <http://www.onisep.fr/Decouvrir-les-metiers>
- Classeurs du CIDJ
- ONISEP. *Le dico des métiers*. 2013
- www.interieur.gouv.fr
- <http://www.ensp.interieur.gouv.fr/>
- <https://www.devenirpolicier.fr/>